

Séance du Conseil Municipal du 18 octobre 2024

Conseillers municipaux  
en exercice : 14

Convocation en date  
du :  
14 octobre 2024

Affichage en date du :  
14 octobre 2024

**OBJET**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

**Présents** : Xavier de VOLONTAT, Éric FABRE, Patrick BONNÉRY, Francette CROS, Fabien CASSIGNAC, Georges CLAYRAC, Christiane CHORTO, Christine DAYER, Jean-Luc RAMONE, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents** : Joël POUS, Mathilde VIDAL, Christian BENSEN,

**Empêchés** : Pascal CROUSILLAC, Pierre LABADIE,

**Procurations** : Pascal CROUSILLAC à Patrick BONNÉRY, Pierre LABADIE à Éric FABRE,,

**Secrétaire** : Christine DAYER

**REVERSEMENT DE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DE LA M49 À LA M57**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 1996 et jusqu'en 2010, le budget général de la Commune de Saint Laurent de la Cabrerisse versait une subvention d'équilibre au budget du service de l'eau potable.

Il ajoute que dès son premier mandat de Maire en 2008, il a demandé au conseil municipal de voter une juste tarification qui permette d'équilibrer les comptes du service.

La surconsommation d'eau de la résidence para hôtelière des Jardins de Saint Benoît a généré des recettes bien supérieures à l'estimation.

Le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 189 417.57 euros.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reverser l'excédent de fonctionnement de la M49 à la section de fonctionnement de la M57

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**OUI** l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré

**APPROUVE** le reversement l'excédent de fonctionnement de la M49 à la section de fonctionnement de la M57 soit 189 417.57 euros

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 23/10/2024  
Reçu en préfecture le 23/10/2024  
Publié le  
ID : 011-211103510-20241018-D2024\_10\_18\_09-DE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et par les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles L.2121-7 et suivants du C.G.C.T.

Le secrétaire de séance  
Christine DAYER 



Le Maire,  
Xavier de VOLONTAT 